

Image not found or type unknown



Prise en charge des trajets lors du droit de visite

Par **fanfan**, le **24/11/2008** à **00:04**

divorcée depuis 4 ans, j'habitais à demi heure de mon ex. j'ai déménagé depuis 2 ans à 2h30 de son domicile. Depuis, j'ai pris à ma charge les allers retours de mes 2 enfants lors des we et vacances chez leur père. Aujourd'hui, ce dernier me crée des soucis pour d'autres motifs que cela, mais puis je lui dire STOP, je ne paye plus les allers retours, tu les assumes. sur le jugement, rien n'est stipulé concernant la prise en charge des trajets des enfants
merci de votre réponse